



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1991 B 02204

Numéro SIREN : 380 860 338

Nom ou dénomination : A.C.V.

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2014 sous le numéro de dépôt 29199



1402922601

DATE DEPOT :	2014-03-25
NUMERO DE DEPOT :	2014R029199
N° GESTION :	1991B02204
N° SIREN :	380860338
DENOMINATION :	A.C.V.
ADRESSE :	60 RUE ALEXANDRE DUMAS 75011 PARIS
DATE D'ACTE :	2012/09/28
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR(S)

913 2204 .

ACV

Société Anonyme
au capital de 38 112,25 euros

Siège social :
60, rue Alexandre Dumas - 75011 PARIS
PARIS B 380 860 338

Greffier du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

25 MARS 2014

Sous le N° :

23193

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 SEPTEMBRE 2012**

Ph 28092012. CA .

L'an deux mille douze,
Le vingt-huit septembre,
à 10 heures,

Les actionnaires de la société A.C.V. S.A., se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de son Président.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre adressée le 07/09/2012.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Le cabinet BRIEC, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

Monsieur Bruno PUJES, préside la séance en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Leyla MOULESSEHOUL est choisie comme secrétaire. Monsieur Patrice ARNOULT assume la fonction de scrutateur.

Le Président constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus que le quorum du quart requis par la loi et qu'en conséquence, l'Assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes et le récépissé postal ;
- les statuts de la société ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés) ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2012 ;
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- le rapport général du Commissaire aux Comptes et le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- le texte des questions écrites adressées par les actionnaires dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2012,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2012,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/03/2012, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration. Puis il fait donner lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des actionnaires.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2012 et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/03/2012 lesquels font apparaître un bénéfice de 5 319,65 Euros.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/03/2012 faisant ressortir un bénéfice de 5 319,65 Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de 41 595,59 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à 46 915,24 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 46 915,24 Euros au report à nouveau dans sa totalité.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur Bruno PUJES et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que Monsieur PUJES, concerné par une convention, n'a pas pris part au vote.

Résolution n° 4

Les mandats d'administrateurs de :

- Monsieur Bruno PUJES,
- Monsieur Richard THEVENOT,
- Monsieur William O'TOOLE,

arrivent à expiration lors de la présente Assemblée.

Compte-tenu de la difficulté à réunir les membres du Conseil d'Administration faute de participants, il est proposé de mettre fin aux mandats de Messieurs THEVENOT et O'TOOLE et de les remplacer.

Monsieur Bruno PUJES est renouvelé dans ses fonctions pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Deux nouveaux administrateurs sont nommés en remplacement de Messieurs THEVENOT et O'TOOLE.

- Madame Leyla MOULESSEHOUL,
- Monsieur Patrice ARNOULT,

sont nommés administrateurs pour 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Les deux nouveaux administrateurs remercient l'Assemblée de la confiance qui leur est accordée et acceptent les fonctions qui leurs sont confiées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer de jetons de présence au Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 6

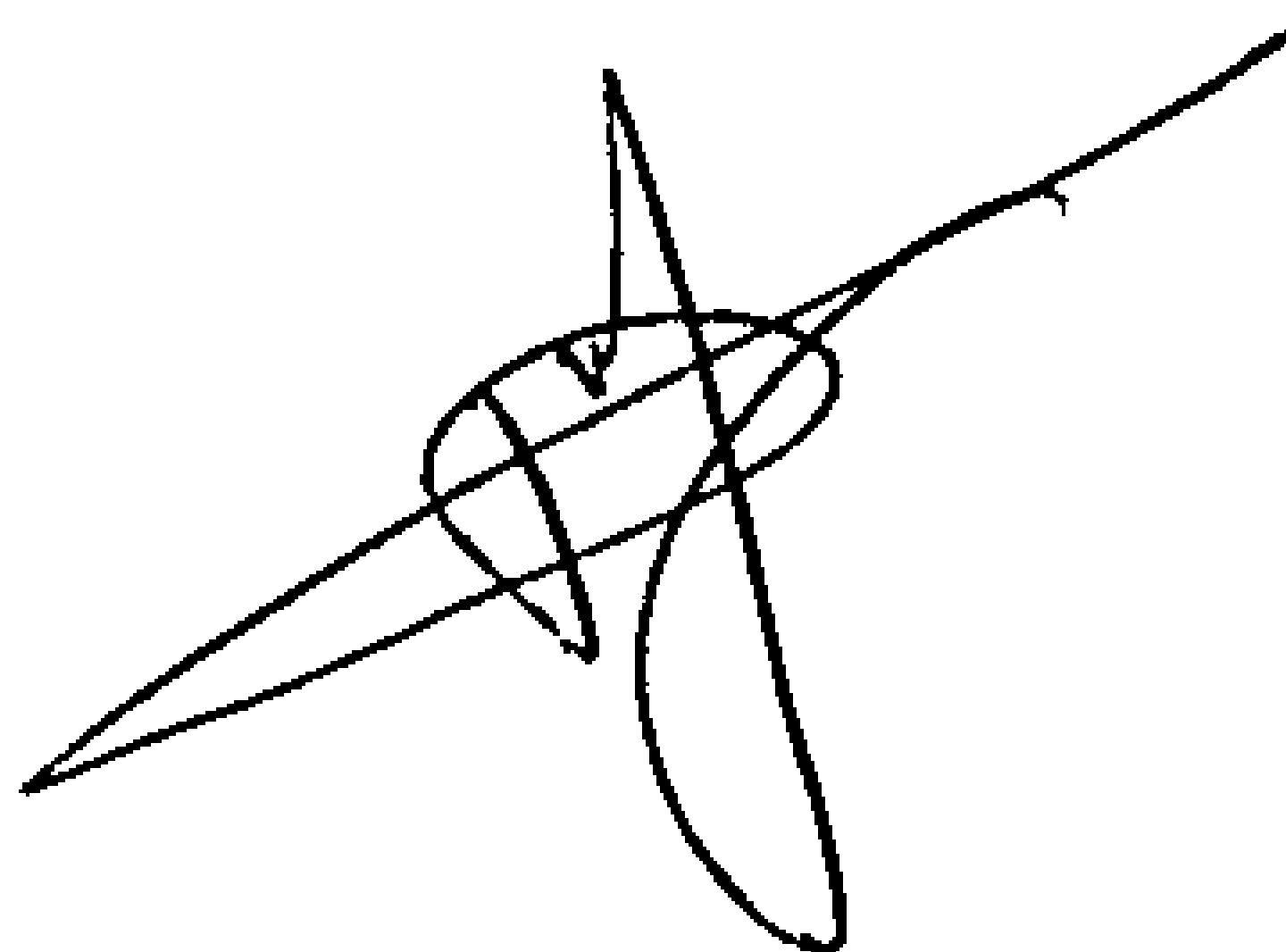
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

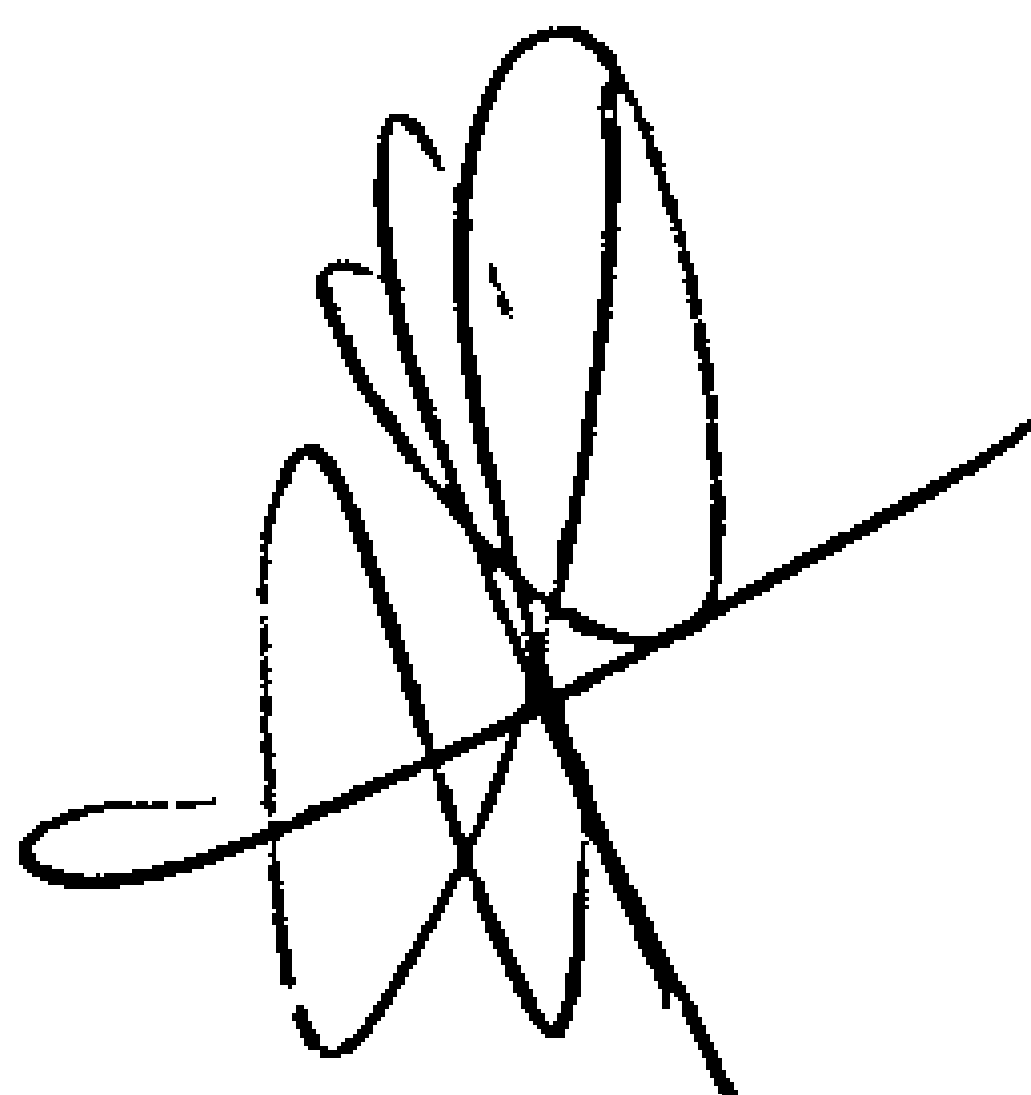
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

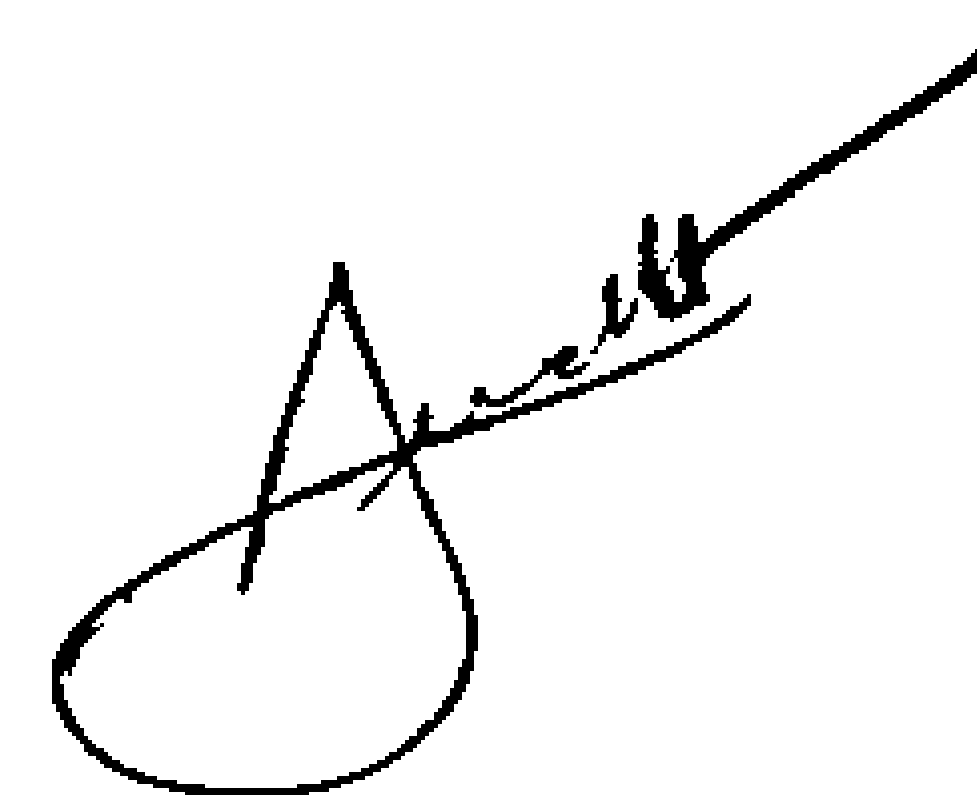
Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop and a sharp, upward-pointing stroke.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, rounded loops and a long, horizontal stroke extending to the right.

Le Scrutateur

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop and a long, sweeping stroke that extends upwards and to the right.